

Les lauréats des Trophées « J'agis pour la biodiversité »

Le jury des Trophées « J'agis pour la biodiversité » organisés par le Parc national des Cévennes s'est réuni le mercredi 9 juillet. Sept des vingt projets déposés ont été sélectionnés. Chaque lauréat recevra une aide d'un montant de 1 000 euros pour réaliser son projet.

Cet appel à projets, lancé fin février, visait à récompenser sept initiatives écocitoyennes, exemplaires et innovantes, fidèles à l'engagement « J'agis pour la biodiversité ». Toute personne physique ou morale pouvait participer dans la mesure où son projet concernait le territoire du Parc national.

Les critères selon lesquels les dossiers allaient être examinés avaient été fournis dès le lancement du concours. Ces critères reflètent les valeurs des réserves de biosphère : c'est en effet en tant que « Réserve de biosphère des Cévennes » - label attribué par l'Unesco en 1985 – que l'établissement public a organisé ces trophées.

La remise des prix aura lieu le jeudi 4 septembre à Florac : tous les participants y sont conviés. Le 29 septembre, un événement national mettant à l'honneur un lauréat de chaque réserve de biosphère est organisé à l'Unesco, à Paris.

Les sept lauréats du Parc national /Réserve de biosphère des Cévennes sont :

- l'association Epi de mains (St Andéol de Clerguemort - 48) pour son projet « Sentier pédagogique dans la châtaigneraie de l'Espinassas » ;
- l'association Mercoire (Peyremale – 30) pour son projet « Pépinière associative pour la préservation et la diffusion des mûriers cévenols » ;
- la mairie de Cendras (30) pour son projet « Jardin de la biodiversité » ;
- l'association Jardins en partage (Villefort – 48) pour son projet « Jardin partagé de Villefort » ;
- le collège de la Régordane (Génolhac – 30) pour son projet « Eduquer au développement durable dans mon territoire : approcher la biodiversité » ;
- l'exploitation agricole Lo Pas de l'Ase (Le Cros – 30) pour son projet « Ferme familiale biologique » ;
- l'association Je commence (Génolhac – 30) pour son projet « Les jardins du mercredi ».

C'est le porteur du projet « Jardin partagé de Villefort », Pierre Lenormand, président de l'association Jardins en partage, qui a été désigné par le jury pour représenter la Réserve de biosphère des Cévennes à l'Unesco fin septembre.

Les projets seront prochainement disponibles sur le site internet www.cevennes-parcnational.fr, rubrique I « Trophées 2014 J'agis pour la biodiversité ! ».

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse : Catherine Dubois
Tél : 04 66 49 53 48 - Fax : 04 66 49 53 02
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac



Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.